

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 janvier 2024

DCM N° 24-01-25-11

Objet : Subvention pour l'organisation d'actions lors des "journées de l'amitié franco-allemande - Metz est wunderbar" en janvier 2024.

Rapporteur: Mme DAUSSAN-WEIZMAN,

Dans le cadre des « journées de l'amitié franco-allemande - Metz est wunderbar » 2024 prévues du 26 au 28 janvier 2024, les étudiants de l'Association des Etudiants du Master Management Franco-Allemand de l'IAE-Metz souhaitent reconduire l'organisation d'actions culturelles franco-allemandes.

Ainsi, ils proposeront aux habitants :

- Un festival de courts métrages franco-allemand ("Les Petits Claps") le vendredi 26 janvier 2024 au Ciné Klub à Metz à partir de 19h30.
- Un festival musical franco-allemand ("Metz en Musik") au Temple Neuf à Metz le samedi 27 janvier à 20h.
- Une exposition d'œuvres d'Art (Projet "FAAR" - Forum des artistes acteurs de la Grande région) à l'hôtel de ville à Metz, à partir du samedi 27 janvier jusqu'au dimanche 28 janvier 18h.
- L'organisation d'un marché des produits du Terroir le dimanche 28 janvier à la place de la République.

Il est proposé d'accorder une subvention de 3 500 € à l'association pour soutenir l'organisation de ces manifestations qui contribuent au lien social, à la vie culturelle et à la mise en valeur de la coopération franco-allemande sur le territoire du messin.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers et de soutenir l'implication des étudiants dans la vie de la cité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention pour un montant total de 3 500 € à l'Association Management Franco-Allemand (AMFA) sous réserve de l'approbation du budget primitif 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et les avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non-réalisation du projet.

Service à l'origine de la DCM : Mission Coopération internationale et européenne
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 29/01/24

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240125-127223-DE-1-1
N° de l'acte : 127223

Date de publication sur le site de la ville : 29/01/2024

Date certifié exécutoire : 29/01/2024

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

et par délégation :

Metz le,